



LA DIRECTRICE GENERALE

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier des techniciens et techniciens supérieurs de la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités des concours externe sur titres, interne sur épreuves et du troisième concours permettant l'accès au grade de technicien supérieur hospitalier de 2^{ème} classe du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,

Considérant la publication sur le site de la Place de l'emploi Public en date du 2 janvier 2024 ainsi que l'ouverture du concours externe sur titres de Technicien Supérieur Hospitalier de 2^{ème} classe, sur le portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière en date du 26 février 2024, en vue de pourvoir 2 postes, spécialité « Infographie »,

DECIDE

ARTICLE 1^o : Le jury du concours externe sur titres pour l'accès au grade de Technicien Supérieur Hospitalier de 2^{ème} classe, spécialité « Infographie », organisé par le CHU de Montpellier en vue de pourvoir 2 postes, est fixé comme suit :

- Monsieur Christian PLANCO, Ingénieur Hospitalier, Cadre Administratif du Pôle Biologie-Pathologie, CHU de Montpellier
- Madame Stéphanie ROUSSEL, Attachée d'Administration Hospitalière, secteur statutaire et contractuel, Direction des Ressources Humaines, CH de Béziers
- Monsieur Cédric BIAL, Ingénieur Hospitalier, Responsable travaux et patrimoine, Hôpitaux du Bassin de Thau
- Monsieur Mourad ZITOUNI, Technicien Supérieur Hospitalier 1^{ère} classe, chef de projet, Infographiste, CH de Perpignan
- Monsieur Luc JACKELE, Enseignant-chercheur, chargé de mission art et culture, IUT de Béziers

ARTICLE 2^o : Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation est chargée de l'exécution de la présente décision.

Montpellier, le 02 avril 2024,

P/ La Directrice Générale,

La Directrice Adjointe des Ressources Humaines et de la Formation,

1146 Av. du Père Soulas
34295 MONTPELLIER
Cedex 5

Camille CONAN

Un recours gracieux peut être formulé auprès de Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation dans les deux mois qui suivent la présente notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai deux mois à compter de la date de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr